



## Droit a la complémentaire invalidité

Par **gillesrachel**, le **09/04/2008** à **15:16**

mon mari es en invalidité. Jusqu'a maintenant, il était compléter par l'assurance de son employeur(régime agricole) que se soit en AT ou enmaladie. Aujourd'hui il lui demande de fournir son contrat de travail et ses fiches de payes pour regarder s'il a des droits. Or la société pour laquelle mon mari a été embauché a été racheter(avec les employés) alors qu'il était déjà en AT.Puis il a été licencié par cette nouvelle société pour inaptitude. Cependant il n'a jamais eu de nouveau contrat de travail même si ces fiches de payes ont changées d'entêtes et qu'il ai été licencié par la nouvelle société.

Que doit il faire pour pouvoir touché sa complèmentaire?

Que doit il envoyé réellement a la complèmentaire?

Est ce normal que celle ci demande ces pièces?

Merci de me répondre rapidement...